

monde catholique serait saisi d'horreur si son ministre osait présenter son opinion, quelque savant qu'il fut, comme ou pour remplacer la doctrine de Jésus-Christ qu'il était supposé avoir apprise avant son admission au sacre ministère, et qu'il était tenu d'enseigner ensuite. Mais le *raisonnement privé* a changé tout cela. Le monde de nos jours, ou au moins dans le langage que nous sommes accustomed d'entendre, reconnaît l'homme qui se revêt d'un costume grave et révèle et qui sait (volontiers) les pensées qui se présentent à son esprit, en lisant un passage de la Bible à tout auditoire qui l'écoute comme un "précheur"; ou un prêcheur n'est un "ministre de l'Évangile"; un ministre de l'Évangile c'est un "ambassadeur de Dieu"; alors ils vous diront: "voyez Mathieu, Marc, Luc, Jean, les actes des apôtres, les Epîtres, l'Apocalypse, tel chapitre et verset" et ainsi, par une transition trompeuse et ascendante du langage humain et une perversion directe des écritures, ils en viennent à passer pour des personnes que Jésus-Christ a envoyées pour opérer l'œuvre de son ministère.

65. Je ne voudrais pas vous faire manquer aux usages conventionnels de la société, ou aux regards de la vie sociale, par lesquels on reconnaît en eux le caractère du sacre ministère. Mais parlant suivant la vérité de Dieu et les intérêts éternels d'âmes immortelles, il est absolument nécessaire de connaître les prétentions et d'examiner les bases ou les fondements sur lesquels elles sont supposées appuyées. Par qui ont été envoyés ces soi-disant ministres de Jésus-Christ? C'est une question essentielle (test). L'église de Dieu est plus ancienne qu'eux. Les a-t-elle envoyés? Certainement non. Les avaient-elle envoyés pour remplir ses propres fonctions? Mais même si elle l'avait fait, d'abord lorsqu'ils ont cessé d'être fidèles à leurs instructions, elle a révoqué leur mission et annulé leur autorité. Dieu les a-t-il députés comme envoyés extravaudaires? Alors, comme St. Paul, qu'ils en appelaient aux miracles pour prouver leur mission, et que comme lui aussi ils revêchaient la doctrine qu'il avait révélée à son église. Il est certain qu'en premier lieu ils n'ont pas été envoyés par aucune autorité préexistante connue au sein de l'église catholique ou dans aucune autre soi-disant église sur la face de l'église. Par exemple lorsqu'Arius ou Nestorius, ou Eutichius, ou Pelagius, ou Waldou, ou Wicel, ou Blase, ou Luther, ou Cranmer, ou Calvin variaient de quelle autorité possible un seul d'entre eux pouvait tirer sa mission pour étendre les différentes écoles de l'opinion prévues qui ont divisé ou qui diviseront leurs successeurs? Qui les a envoyés? Ce n'est pas l'église, car c'aurait été les autorisés à abattre l'église que le Fils de Dieu avait instituée. Ce n'est pas eux-mêmes; car aucun homme ne peut s'envoyer lui-même, pas plus qu'il peut se baptiser. Qui les a donc envoyés? Ce ne sont pas leurs successeurs, car ce n'était qu'en conséquence d'une prétendue mission qu'ils pouvaient avoir des successeurs. Ce ne sont pas les empires de l'empire d'Orient, ni ceux d'Occident, car les empereurs sont de la terre et appartiennent à la terre. Ce ne sont pas les princes d'Allemagne ni les parlements d'Angleterre, car ils n'ont aucun pouvoir ou autorité de ce genre à conférer. Pour qui donc ont-ils été envoyés en premier lieu? Évidemment ils n'auraient aucune mission de Dieu. Ils n'étaient pas envoyés par lui et ne pouvaient pas être envoyés par un autre.

Maintenant je vous en prie, cher lecteur, n'oubliez cette lecture une seconde fois et avec plus d'attention - et étudiez sérieusement l'importance de son contenu. Il y a, à présent, une certaine forme et ordre de mission pour ceux qui se font prêcheurs de l'Évangile parmi les *raisonniers privés*. Mais à la vue de l'Homme, il n'y a aucune preuve raisonnable de la légitimité de ses opérations et il ne peut y avoir en vue de Dieu aucune réalité, par rapport au besoin de preuves ostensibles. Examinez cette question. L'économie de Dieu dans l'organisation de son église est manifeste comme nous l'avons vu. "Comment peuvent-ils prêcher, s'ils ne sont envoyés?" et ceci ne varie pas dans son analogie avec l'expérience extérieure de son pouvoir tout puissant dans la création matérielle et dans le gouvernement du monde. Tout rayon de lumière réfleti par la terre doit avoir un *socle* d'où il est parti. Tout arbre qui croît doit avoir une racine par laquelle il tire sa nourriture pour renouveler ses rameaux verts. Tout ruisseau ou rivière que l'on voit couler à la surface doit avoir une source qui lui fournit ses eaux. Tout ministre dans l'Église, une, sainte, catholique et apostolique, et à présent et toujours, a été envoyé par un ordre régulier de ceux qui avaient été envoyés par les apôtres, qui avaient été envoyés par Jésus-Christ, que Dieu avait envoyé. Mais il n'en est pas ainsi pour les ministres de la religion parmi les *raisonniers privés*. S'ils sont un arbre, où est la racine? S'ils sont une rivière, où est la source d'où ils coulent?

Fin de la lecture VI.

## M. L. J. PAPINEAU.

*Suite et fin.*

"Devons-nous dire: nous obtiendrons de suite et en bloc le redressement de nos griefs, ou bien nous demanderons successivement la reconnaissance formelle et effective de tous nos droits? Nous montrons tout de suite et tout d'un bond au dernier échelon, ou bien nous y parviendrons en passant par tous ceux qui doivent nous y conduire?" Telle est la question que nous nous sommes posée dans notre dernière feuille; nous venons y répondre aujourd'hui.

Autrefois, sous l'ancienne constitution, M. L. J. Papineau et tous les défenseurs des Canadiens-Français dans le Bas-Canada, réclamaient de l'Angleterre le redressement des griefs du peuple; ils réclamaient un gouvernement plus équitable, plus libéral, plus populaire; ils réclamaient pour le Canada le droit de conduire plus efficacement ses affaires. Toutes ces réclamations étaient justes, l'Angleterre forma l'oreille cependant, et M. Papineau ne voulut pas autre chose que "tout ou rien." Il dit: "Nous avons droit d'obtenir tout, nous devons l'obtenir; et par conséquent jamais nous ne demanderons autre chose que tout." Cette politique, M. Papineau et ses amis la suivirent jusqu'en 1837, lorsque les malheureux événements, qui marquèrent la fin de cette année, firent remplacer les pouvoirs légaux et constitutionnels par des pouvoirs extraordinaires, des pouvoirs militaires, des pouvoirs anti-constitutionnels. Telle fut la politique d'alors.

Nous ne parlerons pas du règne de la loi mortuaire ni de celui du conseil spécial; c'était alors le règne d'un plus fort, le règne du lion. Le Canadien n'avait plus droit d'ouvrir la bouche; il ne pouvait avoir de politique ouverte et publique; sa politique, il devait la renfermer dans son cœur, en attendant que Dieu éût pitié de notre malheureux pays. Il se soumit à la gravité des circonstances, et il se tut. Mais dans son silence, il n'en était pas moins éloquent; car justement l'infortune ne peut lui faire dire à ses gouvernements d'ailleurs: "Vous me traitez avec justice."

A ce régime de terreur succéda le régime de l'Union, régime qui dure encore au moment actuel. Dès ce moment, les an-

ciens griefs du peuple disparurent; ils furent remplacés par ceux que suscitait l'Union, qui réunissait tous ceux de l'ancienne constitution joints à ceux qui avaient, pour première cause les événements de 1827 et 1838, et pour seconde le ressentiment de nos gouvernements. Le Canadien dut donc oublier le passé pour ne penser qu'au présent et à l'avenir; il dut oublier ses malheurs d'autrefois, pour ne s'employer qu'à considérer et bien méditer sa position du jour, position que venait de lui faire une métropole irritée et encore toute tente du sang de nos compatriotes. Cet examen, cette méditation approfondie lui découvrit toute l'évidence des désseins de ses gouvernements d'autre-midi. Il se convainquit que ce n'était pas son bonheur qu'on avait en vue en lui imposant l'union de son pays avec le Haut-Canada, lors sous une forme énorme et tout compost alors d'hommes désignés par le titre de tories. Il se convainquit que ce n'était moins que son malheur que l'on voulait que l'Union ne lui était imposée que pour le perdre à tout jamais; que devait-il faire alors? Devait-il de nouveau prendre les armes et craindre à l'injustice, au meurtre social? Le recours aux armes avait été une folie en 1837 et 1838, il devait l'être bien plus après l'Union. Car le Canadien-Français se trouvait encore plus faible qu'à l'époque des premiers troubles, sans compter que l'effet moral de ces mêmes troubles n'était pas propre à engager de nouveau le peuple dans la même route.

Le peuple eut recours à une autre tactique; il se contenta de proclamer bien haut l'injustice de l'Acte d'Union; il fit voir par là à ses gouvernements qu'ils ne le poignarderaient pas sans qu'il se fit encore entendre. Depuis ce temps, il garda le silence; il se tut. L'Angleterre ne comprit pas ce silence; elle se mit à rire, car elle croyait que ses desseins allaient réussir. Elle s'imaginait que le peuple sommeillait; et elle laissa le nouvel acte avoir son coup d'essai, qui, selon elle, devait produire notre partie comme peuple. Mais elle se trompa.

Le peuple voilait encore; mais il faisait comme ses gouvernements, il usait de ruse. Il travaillait lentement, mais il travaillait bien. Il préparait pour plus tard son affranchissement, car il s'était dit: "Il serait beau pour un peuple de se servir pour se sauver de l'acte même fait pour le perdre." C'était cette pensée qui le soutenait au milieu de ses luttes, et qui ranimait son courage.

Lord Metcalfe représentait au milieu de nous notre auguste souverain. Les ministres anglais s'applaudissaient de la réussite de leur plan préparé pour le meurtre social des Canadiens-Français.

Ils crurent dès lorsque c'en était fait de ceux-ci, et que jamais cette race de Canadiens-Français n'aurait encore une partie du pouvoir en mains. Mais le peuple savait ce qu'il faisait, et les élections de 1848 l'ont prouvé.

Le peuple a retrouvé alors toute cette énergie qui le distinguait si bien avant 1837, et qui ne ce-sa-t-il encore d'être son caractère distinctif durant les sept années de luttes qui viennent de s'écouler. Il comprit que l'heure de son réveil était venue; qu'il ne devait plus se taire, mais bien repartir en plein jour, et dire à ses gouvernements: "Justice enfin!" Ce cri, il l'a jeté aux dernières élections; aussi a-t-il triomphé. Son triomphe a ramené dans les conseils du représentant de la souveraineté ces mêmes hommes que l'Angleterre, par l'acte d'Union des Canadiens, voulait à tout juste éloigner du pouvoir. C'est réellement le peuple qui conduit aujourd'hui; que doit-il faire? Doit-il dire encore: "Il faut tout, ou il ne me faut rien?" Jamais.

Après l'Union, il aurait bien pu dire encore une fois:

"c'est un acte inique, fait pour me perdre; je n'en veux pas; je le rejette," et puis courir aux armes. Cette liberté il l'avait bien, mais il sait que la sagesse lui détestait d'en user. Il comprit qu'il fallait d'abord se placer au pouvoir, afin d'être plus à même de se faire entendre. D'où l'on voit que la doctrine de M. Papineau, cette doctrine, renfermée en ces trois mots "tout ou rien," commençait déjà à être sur le déclin et à être rejetée par tout le peuple.

Atjourd'hui le peuple serait-il autrement? retournerait-il encore par hasard au "tout ou rien?" Ferait-il aujourd'hui la voix de M. Papineau, cet illustre exilé, qui a démenté étranger à nos sept années de luttes, ce qu'il n'a pas voulu faire depuis 1819? Croirait-il par hasard que M. Papineau, qui a politique théorique, fort pris que les chefs actuels du parti libéral? Croirait-il même que M. Papineau ferait autant que les hommes qui tiennent aujourd'hui le pouvoir? Croirait-il encore que les résultats de la politique de M. Papineau seraient aussi favorables au pays que ceux de la politique suivie par nos chefs depuis 1840? Non, il ne pourrait pas le croire; car il a l'expérience du passé, et le passe est un grand maître. Il sait que tous les malheurs, les incendies et le sang versé en 1837 et 1838, ont été les résultats non prévus à l'avance (tous le croisons bien) de la politique théorique de M. Papineau. Il sait d'un autre côté que la situation actuelle du pays est le résultat de la politique pratique des ministres du jour. Quelle différence! Il voit qu'au bout de sept années, nous avons plus obtenu que M. Papineau n'a pu obtenir durant plus de vingt années.

En face de pareils événements, en face de résultats si différents, si opposés, le peuple se dit encore: "Il n'y a pas à balancer, nous suivrons nos chefs actuels."

Il fait bien s'en souvenir, le peuple a le jugement droit, et il sait bien, lui, si on lui fait du bien, ou si on ne lui donne que la défaite, les ruines, le deuil et la mort. Il sait bien aujourd'hui qu'avec de la constance et de la persévérance il fait que justice se fasse. Il sait bien aujourd'hui qu'en vain l'arbitrage de suite et tout d'un bond au dernier échelon, il pourra plus tard et plus sûrement y parvenir, et cela en parcourant tous les échelons qui conduisent à ce dernier.

Ce n'est pas une raison de dire que pour cela le peuple brise la main qui l'accable et lui fait mal. Non; il dit encore aujourd'hui par ses organes ce qu'il disait en 1837 et ce qu'il disait après l'Union: "Tu nous feras justice." Mais il ne dit pas: "Tu nous donneras tout, à la fois et que nous avons droit de demander." Il dit: "Tu nous donneras d'abord cette réforme, car nous y avons droit." Et l'Angleterre répond: "Tu l'auras." M. Papineau, lui, dirait: "Nous voulons tout," et l'Angleterre de dire: "Tu n'auras rien."

N'est-il pas mieux, en effet, en nous servant de l'acte même pour nous perdre, d'augmenter nos forces et notre puissance pour demander et obtenir, et diminuer celles de nos gouvernements? Et remarquons bien que, dans cette augmentation de forces d'une part et diminution de l'autre part, le peuple ne continue pas à avoir autant de griefs. Non, c'est le redressement même, et le redressement successeur de tous ces griefs qui augmentent ses forces et diminuent celles des auteurs de l'acte d'Union. Il prépare par là pour plus tard une justice signalée que ne manquera pas de lui rendre l'Angleterre qui, d'après des politiques anglaises du jour, amènerait bientôt l'émancipation paisible de ses colonies, et en ce faisant, voudrait les laisser dans une condition telle qu'elles dussent lui en conserver une reconnaissance éternelle.

Tous nos griefs par leur redressement devront, selon nous, augmenter notre puissance de demander et nos forces pour obtenir, tandis qu'ils devront produire un effet contraire vis-à-vis de ceux qui nous refuseraient plus tard un grand acte

de sublime réparation. Et pour n'en élire qu'un exemple, la libre navigation du St. Laurent ne doit-elle pas produire chez nous, effet? ne rendra-t-elle pas en quelque sorte l'Angleterre moins capable de faire subir au peuple un joug pesant et lourd? ne rendra-t-elle pas en quelque sorte le peuple lui-même plus hardi, plus fort, plus capable, plus puissant pour la demande et l'obtention du redressement de ses autres griefs? Cela n'a pas besoin de plus d'explications; ça se comprend de soi-même, inutile d'en dire davantage.

Concluons donc que nos plus chers intérêts nous engagent à ne pas adopter "tout ou rien," de M. Papineau, mais à continuer notre politique actuelle, et à demander successivement la reconnaissance formelle et effective de nos droits.

Laissons M. Papineau appeler cette politique une politique "vague et lâche"; laissez-lui appeler cette politique "modérantisme"; ce ne sont là que des mots. Les résultats ont déjà démontré que M. Papineau a tort, les résultats démontrent encore que M. Papineau a tort encore. Il n'en changera pourtant rien à sa ligne de conduite; il sera comme par le passé; car il croit seul avoir raison contre la masse de ses compatriotes. Laissons-le faire; s'il veut se perdre, pour nous, nous ne perdons pas le pays pour lui; et s'il revient encore à la charge avec son système de théories, souvenons-nous toujours que c'est l'avenir de notre pays que nous avons en mains, et que nos descendants auront le sort que nous leur aurons préparé.

## LIGNE DE STEAMERS.

Le *Herald* de samedi suggère d'établir une ligne de steamers entre l'Angleterre et Québec, et montre l'avantage de cette ligne sur celles de l'Angleterre aux ports des États-Unis. D'abord, la distance de Québec à Liverpool n'est que de 2.700 milles, tandis que celle de New-York à Liverpool est de 3.000 milles. Outre cela, la navigation y serait beaucoup plus facile et beaucoup plus sûre, ce que le *Herald* prouve par un long raisonnement, pour lequel nous n'avons pas d'espace aujourd'hui. Le Canada de plus a accès à 7 états américains, et grâce à nos communications intérieures transbordeurs qui sont si nombreux aux États-Unis seraient presque-tièrement évités. En sorte que, tout considéré, la route par le St-Laurent serait préférable à toute autre, et devrait être encouragée par la Grande-Bretagne. Nous concourrons volontiers dans cette manière de voir de notre frère du *Herald*, mais il serait bon, ce nous semble, de nous souvenir que nous avons un hiver de plusieurs mois durant lequel la navigation est interrompue, et qui certainement ne cesserait pas, lorsque nous aurions une ligne de steamers de Liverpool à Québec. Notre frère ne fait nulla mention de l'hiver; nous ne pouvons pas croire cependant qu'il n'y ait pas pensé. Nous supposons qu'il entendrait que cette ligne de steamers serait en activité entre Québec et Liverpool durant tout le temps que la navigation est libre sur le St. Laurent, et qu'après cela, les steamers voyageaient entre Halifax et Liverpool ou entre New-York et Liverpool. Cet arrangement sera encore assez bien, et malgré cette interruption durant l'hiver, dans la ligne entre Liverpool et Québec, nous sommes porté à croire que les avantages qui résulteraient de cette entreprise, tant pour les actionnaires que pour le Canada, et les passagers eux-mêmes, seraient considérablement augmentés. Aussi voyons-nous avec grand plaisir notre frère aborder ce sujet; nous espérons que d'autres feront de même, et montreraient de plus en plus les avantages de cette ligne de steamers, telle que la suggère le *Herald*. C'est un sûr moyen d'engager les capitalistes à faire de grands efforts pour l'établir, et porter le gouvernement, tant impérial que colonial, à être favorable à une entreprise si propre à procurer l'avancement de notre pays, et à fournir au commerce les plus grandes facilités possibles.

Un de nos correspondants de Québec nous écrit: "M. Quertier, qui est ici depuis quelques jours, rapporte que déjà plus de QUATRE-VINGTS jeunes gens de sa paroisse, St. Denis, sont partis pour aller travailler à diabolier dans les profondeurs de Kamouraska et de St. Paschal." Nous ne pouvons qu'applaudir à une pareille nouvelle, elle est bien propre à encourager ceux qui s'adonnent avec tant de zèle à la belle cause de la colonisation des townships. Il faut espérer que ce nouvel exemple réveillera chez nos compatriotes cette activité qui d'ordinaire ne leur manque pas, surtout lorsqu'il s'agit de quelque chose qui intéresse la prospérité du pays. Or, il n'y a pas de doute que s'il est au monde quelque chose qui doive influencer sur l'avenir de notre beau pays, c'est la colonisation des townships. Espérons donc que tout le monde va enfin se mettre à l'œuvre. Mgr. de Montréal vient de faire connaître ainsi que son clergé qu'ils seconderont cette grande œuvre de tous leurs efforts et toute leur énergie. Qui maintiendra pourtant le courant? Lorsque le curé se sera mis de la partie, y a-t-il un seul paroissien qui ose ne pas le suivre? Y en a-t-il un seul qui voudra ne pas faire comme tous ses compatriotes? y a-t-il une seule paroisse qui voudrait s'attirer le tiré de rétrograde? Nous ne le croisons pas. Bien loin déjà; nous sommes convaincu que la belle entreprise de la colonisation des townships va recevoir l'appui de tous nos compatriotes sans exception; nous sommes convaincu que tous vont s'unir à leurs pasteurs, et rivaliser entre eux de zèle et d'énergie, afin de faire réussir ce qui est tant dans leur intérêt, dans celui de leurs enfants, et dans celle de la couronne et de cette belle colonie, vous réclamez une part équitable de l'héritage paternel.

Que l'association des townships compte dans ses rangs 100.000 Canadiens, et vous verrez si le succès de vos démarches sera durable. Mais de toute, il n'en existe point même à présent. Le gouvernement hésite, parce que la loi règle la concession des terres de la couronne. Que le peuple du Bas-Canada lui fasse savoir qu'il veut l'abrogation de cette loi, et plus de déclai-

Laissons donc côté les délais, les craintes sur la possibilité de mettre notre projet à exécution. Soyons unanimes à vouloir le succès, à y coopérer, et nous l'obtiendrons.

Je suis bien sincèrement,  
Monsieur le rédacteur,  
Votre tout dévoué serviteur,  
B. O'REILLY.

## RÉSOLUTIONS

A L'ASSEMBLÉE D'YAMACHICHE.

Résolu.—Que le comité de St. Maurice repose dans la session du ministère actuel, dans son dévouement aux intérêts canadiens la plus entière confiance; et que ce comité saisit cette occasion d'une assemblée des électeurs, pour exprimer aux ministres sa satisfaction de leur avènement au pouvoir et l'espérer que le pays continuera l'appui qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour.

Résolu.—Que le comité ne peut qu'exprimer ses regrets, de ce que l'honorable Louis-Joseph Papineau, qui en fut nommé le représentant en professant de son adhésion aux principes li-